

# INFO TRAVAUX



## UN PONT FERROVIAIRE POUR PERMETTRE LE CONTOURNEMENT ROUTIER AU NORD DE VALENCIENNES

### ENTRE RAISMES ET BEUVRAGES d'août 2022 à décembre 2023

Le projet de contournement routier au nord de Valenciennes, porté par le Département du Nord, nécessite la création d'un pont ferroviaire, à hauteur de Beuvrages, qui permettra à la voie ferrée de la ligne Douai <> Blanc-Misseron d'enjamber la nouvelle voie routière entre Raismes et Beuvrages.

Les travaux engagés depuis août 2022 consistaient à construire le mur de soutènement et le pont à côté de la voie ferrée. **A partir du 7 août 2023, les travaux visent à déplacer le pont pour le mettre dans sa position définitive.**

#### **DES TRAVAUX DE NUIT**

Les travaux seront réalisés **de nuit en semaine**, du lundi soir 23h20 au samedi matin 5h20 :

- du lundi 7 août au samedi 12 août : préparation du ripage du pont ;
- du jeudi 17 août au samedi 30 septembre : renouvellement des rails, traverses et ballast sur 40 mètres de part et d'autre du pont.

#### **UNE OPÉRATION DE 100 HEURES DE TRAVAUX EN CONTINU**

**Du samedi 12 août 1h20 au mercredi 16 août 5h20**, les équipes se relaieront **jour et nuit** pour poser l'ouvrage à son emplacement définitif.

#### **AMINE, UN AGENT DE PROXIMITÉ À VOTRE ÉCOUTE**

Sa mission est, au plus près du chantier, d'informer et de répondre aux questions des riverains. Il assure **une permanence les mercredis après-midi, de 14h à 16h**, au sein de la base vie du chantier, située rue Bostsarron. Il est également joignable au 06 19 25 92 74 **en journée du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30**. Pour toute question liée aux travaux, il est également possible d'écrire à l'adresse suivante : [chantier.cnv@reseau.sncf.fr](mailto:chantier.cnv@reseau.sncf.fr).

#### **NUISANCES SONORES**

Malgré notre souci de limiter au maximum les nuisances liées aux travaux, nous ne pouvons éviter certaines nuisances sonores dues à l'utilisation d'équipements spécifiques (grues et autres engins, matériaux...) et aux mesures de sécurité pour protéger les personnes sur le chantier (coups de klaxon et avertisseurs sonores lors des déplacements et mouvements des engins).

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPRÉHENSION  
POUR LA GÊNE OCCASIONNÉE PENDANT LA DURÉE DU CHANTIER.